



fonctionnaire demissionnaire obligations jusqua l'age legal de la retraite

Par farer, le 10/05/2023 à 18:57

Bonjour,

J'envisage une rupture conventionnelle de la fonction publique(ou au pire une démission) .

Je suis fonctionnaire depuis plus de 30 ans.

L'administration me verserait une indemnité de départ calculée par rapport à mon ancienneté.

Est ce que cette pension de départ correspond à un solde de tout compte, vis à vis de la retraite?

En attendant l'age légal à la retraite je voudrais savoir quelles seraient mes obligations pour toucher une pension à mes 64ans.

En fait pour résumer ;Doit on travailler juqu'a la retraite pour toucher une pension?

Ai-je droit a des années de chômage toujours durant cette période démission/retraite?

merci de m'éclairer sur ce sujet qui je l'avoue nest pas trop commun.

Avec mes remerciements .